



Vol et dégradations dans parking privé

Par **Cha F**, le **15/11/2015 à 22:04**

Bonjour, rnrnJe tenai à m'excuser d'avance mais mon message est plutôt long, ma situation durant depuis près de 1 an je souhaite ne rien omettre afin de ne pas laisser de "fausses pistes" de réponse.rnrnJ'ai emménagé en février 2014 dans une grande résidence d'une bonne centaine d'appartements qui a été construite il y a 4 ans et qui est gérée en majeure partie pour ne pas dire en totalité par une agence peu réactive mais dont je tairai le nom évidemment.rn(Je ne sais pas si la date de construction est importante réellement mais je préfère préciser car tous les appartements sont normalement conformes aux normes handicap avec des salles de bain et des toilettes où peuvent passer des fauteuils etc.) rnrnJe tiens aussi à vous préciser que je n'ai jamais eu de plainte d'un voisin ni directement ni par intermédiaire style police ou gendarme ou même l'agence etc. rnrnQue je vous explique un peu l'agencement particulé des lieux (j'aurai bien mis un plan simplifié mais je ne peut pas poster de liens). rnrnLe parking est sur deux étages de sous-sol, techniquement sécurisé car ouverture du portail d'entrée par télécommande. rnJe suis stationnée au -2 sur la place qui est -je le précise- attribuée à mon appartement. Chance ou malchance il s'agit de la seule place handicapée de la résidence, c'est donc celle qui se trouve juste à l'entrée de l'ascenseur, elle est plus grande que les autres qui sont entourées par des murs et par conséquent très étroites . rnC'est aussi un lieu de passage (entrée de l'ascenseur oblige) et à côté de la place qui est délimitée par de la peinture au sol il y a un espace vide d'environ 2m de large.rnLe parking est en quelque sorte en 2 parties, les places qui sont accessibles directement depuis l'entrée de l'étage et rnrnVoici donc les faits:rnrnIl y a à peu près un an j'ai commencé à voir des dégâts sur ma voiture. Pour commencer mon antenne a été arrachée/coupée, puis ma bande antistatique puis j'ai remarqué des rayures sur ma voiture, de temps en temps mes essuis gace étaient levés ou mes retros repliés, j'ai retrouvé des emballages de fast food sur le toit de ma voiture. Je n'ai à l'époque pas porté plainte car n'étant pas h24 dans mon parking je ne pouvais être sûr que ça se passait bien à cet endroit (en ce qui concerne les dégâts matériels bien sûr.), de plus comparé à mon quartier précédant je n'ai pas jugé ça très important de

signaler des "blagues" de mauvais goûts pour mes rétroviseurs et essuis glace. Et ma voiture n'étant pas dans un état parfait etc je n'ai pas trouvé que quelques rayures fines étaient sujettes à réparation. Bref je n'ai pas réagi.

Tout cela s'est passé sur environ 2 mois puis plus rien durant 1 mois ou 2 pour ce qui est des réelles dégradations.

Après cette période j'ai commencé à recevoir des messages collés sur ma voiture via du scotch de quelqu'un qui réclamait la place comme étant la sienne car, bien sur, les numéros de place ne correspondent pas aux numéros des lots de place donc si on ne fait pas attention il est très facile de se tromper.

La personne ne s'étant pas identifiée j'ai répondu par mot interposé que cet emplacement était alloué à mon appartement, je me suis identifiée bien sur et ai donné mon numéro d'appartement en précisant que pour toute réclamation la personne pouvait se présenter à moi et que bien sur s'il était en détention d'un quelconque document attestant d'un handicap je serais plus que disposée à échanger mon emplacement contre le sien.

Le lendemain les deux messages avaient disparus.

2 jours plus tard j'ai commencé à recevoir de nouveaux messages de cette personnes (3 au total) qui ne s'identifiait toujours pas du style:

"je le répète cette place m'appartient" puis "dernière sommation" et pour finir un message plus menaçant disant que si je ne débarrassais pas la place le lendemain cette personne se garerait derrière moi afin de m'empêcher de sortir du parking.

J'ai tous de suite après ce dernier message appelé l'agence afin de les informer de cette situation (messages plus dégâts constatés auparavant) qui m'as répondu qu'ils ne pouvaient rien faire sans savoir de qui tout ça provenait à part éventuellement modifier mon attribution de place mais toutes les places ayant déjà été attribuées il n'y a pas eu de suites.

Je me suis donc rendue au poste de police pour savoir quels recours j'avais mais on m'as répondu qu'aucune action de leur part n'était possible étant donné que ça se déroulait dans un lieu privé et que de plus j'étais en tort car garée sur une place handicapée alors que non détentricrice de carte.

Je n'avais qu'une angoisse le soir en rentrant c'était de ne pas pouvoir me garer car même sans parler du désagrément qu'engendrerait le fait de ne pouvoir me garer à la place que je paie, la rue est très encombrée et ne dispose pas de parking . Le matin je me levais la boule au ventre rien que de penser que je pourrais découvrir une voiture qui me bloquerait et m'empêcherait de me rendre en cours (je suis étudiante).

Mon père à cette époque a fait 3 AVC coup sur coup ce qui n'as pas arrangé ma situation et j'ai commencé à faire des rêves de voiture volée, retournée, vandalisée etc.

Je suis désolée si je pars un peu dans le sentimental mais à mon échelle personnelle la détresse émotionnelle qu'a provoqué cette situation est très importante d'autant plus que je ne recevais de soutien ni de la part de l'agence pourtant théoriquement responsable de ses locaux ni de la part des forces de l'ordre.

Ça c'est passé fin fevrier/début mars.

Après cela plus de mots, de dégradations sur ma place, juste de temps en temps une vieille télévision, une vieille gazinière qui apparaissait subitement sur l'espace de passage situé à côté de mon emplacement ou une voiture de temps en temps m'empêchant de sortir de mon stationnement ou d'y rentrer car un voisin déchargeant des gros paquets de sa voiture donc se stationnant à proximité de l'ascenseur.

Départ mi juin pour les vacances et retour à la résidence début Novembre.

A mon retour je découvre que l'espace servant de passage n'existe plus car recouvert Des télévisions et gazinière usagées mais aussi de chaises cassées, tréteaux rouillés ou bancals ainsi que des dizaines de cartons.

Je découvre aussi dans ma boîte une lettre de l'agence me demandant de débarrasser au plus vite les "objets personnels" que je stocke sur mon emplacement de parking.

Je les appel aussitôt afin de leur dire que ces déchets et non pas objets personnels comme ils les ont qualifié ne m'appartiennent en aucun cas, on me dit qu'un mot sera placardé dans le hall d'entrée afin de remédier à la situation.

Depuis et ce régulièrement tous les 2 à 3 jours je découvre des cartons sur mon pare-brise avec dessus écrits le numéro d'emplacement par exemple malgré l'envoi par l'agence d'un papier rappelant les numéros d'appartements et les places qui y sont liées - papier déjà affichés dans les panneaux d'information- ou encore des morceaux de polystyrène entassés dans mes passages de

roues. Je les enlève à chaque fois. J'ai été déposer une main courante au poste de police car la situation s'est répétée. Aujourd'hui (dimanche 15.11) je découvre que devant ma voiture sont littéralement entassés des cartons, un bidon ... avec posé dessus un mot "Avenue de la porcherie!!! honteux!", un mot scotché avec du gros scotch marron sur la vitre côté conducteur disant que l'endroit n'est pas un dépotoir et indiquant les adresses des déchetteries de la ville, ma voiture étant sale des mots sont aussi écrits au doigt sur la porte arrière: "FDP", "SALE!", "DEGAGE DE LA!", "PD", "ENFOIRE". Pour couronner le tout je découvre avec horreur que ma portière est ouverte et que mon autoradio a disparu alors que celle-ci a bien entendu été fermée à clé la dernière fois que j'en suis descendue. Je vais bien entendu porter plainte dès demain matin pour le vol mais que puis-je faire d'autre? Quels recours j'ai? Aurai-je le droit à un quelconque dédommagement, même minime, pour le vol de mon autoradio étant donné que comme me l'as bien dit la police ils ne pouvaient rien faire vu qu'il s'agit d'un parking privé et qu'en plus ma voiture a été ouverte par je ne sais quel moyen? Je me sens harcelée mais est-ce vraiment le cas? Quel suite pourra-t-il y avoir? Y'aura-t-il un relevé d'empreintes? Plusieurs voisins se disent aussi choqués que moi, certains ont même pris des photos (moi aussi bien sûr) mais cela aura-t-il un poids? Dois-je amener pour mon dépôt de plainte les affiches posées ou scotchées sur ma voiture? Puis-je porter plainte aussi pour les insultes écrites sur ma voiture? L'agence a-t-elle une part de responsabilité? Je suis totalement dépassée par la situation donc je souhaite déjà remercier ceux qui prendront le temps de me répondre!

Par **morobar**, le **16/11/2015 à 08:25**

Bonjour, me suis donc rendue au poste de police pour savoir quels recours j'avais mais on m'a répondu qu'aucune action de leur part n'était possible étant donné que ça se déroulait dans un lieu privé et que de plus j'étais en tort car garée sur une place handicapée alors que non détentrice de carte. Voilà tout est dit. Si un jour vous êtes agressée chez vous, les policiers attendront dehors que l'agresseur sorte avant de vous porter secours. Vous êtes tombé sur un crétin qui n'avait pas envie de s'embêter le jour d'un match. Le mieux est de vous adresser directement au procureur de la république en exposant les faits et le harcèlement dont vous êtes la victime. Inutile de délayer sur la date de construction et la couleur du sol, l'attribution de la place... Pour le reste vous n'avez pas de recours envers le gestionnaire de l'immeuble qui ne commet aucune faute.

Par **Cha F**, le **17/11/2015 à 14:40**

Bonjour, merci de votre réponse tout d'abord. Je suis allée porter plainte auprès de la police qui a refusé de m'écouter hors mis pour ce qui est du vol de mon autoradio puisque selon l'agent le harcèlement est passible de 7 ans d'emprisonnement alors quelques essuis glace levés et insultes écrites sur ma voiture même pendant 1 an n'en valent pas la peine ... Donc je me suis rendue au tribunal directement. Le gestionnaire de l'immeuble ne commet pas de faute ? Mais pourtant l'entretien des communs est à leur charge non ? Ma voiture se retrouve ensevelie sous des cartons parce qu'ils (les locataires pas très éveillés qui passent par là) me jugent responsable des déchets entreposés. J'estime donc qu'ils ont induits par leur inaction cette situation non? Ces déchets sont tout de même entreposés depuis plus de 4 mois!

Par **morobar**, le **17/11/2015** à **16:46**

Bonjour,
[citation]Donc je me suis rendue au tribunal directement. [/citation]
AU tribunal vous ne verrez que le greffier. Le principe est d'écrire au procureur de la république et non de l'entretenir.
Si vous ne voulez en faire qu'à votre sauce inutile de demander un examen ici.
[citation] Mais pourtant l'entretien des communs est à leur charge non [/citation]
C'est le syndic qui gère ce service sous le contrôle de l'AG.
S'il ne fait pas son travail, il ne faut pas le reconduire dans ses fonctions.
C'est une affaire purement civile.
Par ailleurs je n'ai pas réussi à déterminer si vous résidez comme locataire ou comme copropriétaire.